

TERRES-DE-CAUX - 4 193 habitants

Une végétalisation paysagère au service des habitants



Le projet

Le projet a démarré sur l'ex-commune de Fauville-en-Caux car elle possède un **captage d'eau potable classé « prioritaire Grenelle »** exposé aux pollutions diffuses liées à la présence de pesticides. **La commune n'utilise plus de produits phytosanitaires dans le cimetière depuis 2015 et a engagé le projet de végétalisation en 2017.**

Après la réalisation d'un **plan de gestion et d'entretien** à l'échelle de la commune (en 2014), le choix a été fait de végétaliser le cimetière pour bannir l'utilisation des produits phytosanitaires sur ce site.

Au travers de son adhésion au programme **FLORYSAGE**, Terres-de-Caux a mis en place une **série d'expérimentations** pour de nouvelles pratiques d'entretien plus respectueuses de l'environnement.

La commune a en effet participé au **programme «ALT'CIM»** qui vise à expérimenter des solutions d'aménagement et de végétalisation nouvelles. Les résultats des essais sur les sites pilotes ont été appliqués directement au cimetière de l'ex-commune de Fauville-en-Caux.



« Le principal défi à relever consiste à travailler l'acceptation de la flore spontanée par les habitants »

Moyens mis en œuvre

Conception : FREDON Normandie.

Réalisation : société Kabelis, de Plouigneau (29) avec l'aide des agents des services techniques.

Coûts et financement :

- Végétalisation : 62 500 €.
- Projet subventionné à 50% par l'appel à projets Ecophyto II géré par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).
- D'autres subventions ont été accordées par l'AESN pour l'acquisition de matériels alternatifs et d'outils de communication. Ces investissements ont également servi pour l'entretien d'autres espaces communaux.



La démarche

- Exportation du gravier roulant quelques jours avant le chantier afin d'éviter les départs d'herbes indésirables.
- Arasement des talus enherbés quelques jours avant.
- Vérification du nivelage du sol avec, si nécessaire, apport d'un peu de terre mélangée à du gravier.
- Pose du semis sur une demi-journée.
- Assurer un arrivée d'eau à proximité (pour accélérer le remplissage de la cuve de la société).

Clés de la réussite

- Suivi du projet et des travaux par la commune et les différents partenaires.
- Intégration des agents communaux dans le projet dès la conception.
- Communication auprès des habitants par différents supports.
- Poursuite de la réflexion sur la végétalisation des autres cimetières de la commune nouvelle.

Bénéfices

- Entretien facilité pour les agents : l'entretien ne se fait plus manuellement mais uniquement par tonte.
- Gain de temps d'entretien : le cimetière gravillonné demandait de nombreuses heures de désherbage manuel pour un résultat éphémère.
- Moins de réclamations des habitants sur le niveau d'entretien du cimetière, grâce à la communication autour du projet.

Le mot du maître d'ouvrage

Les subventions reçues ont été un déclencheur et un accélérateur à la mise en place de la démarche.

Il a été décidé de poursuivre les essais de végétalisation des interstices entre les tombes.

En complément, la commune a rédigé un nouveau règlement de cimetière pour l'implantation des tombes en tête à tête afin de limiter les interstices et les allées.



Contact

Hôtel de ville de Terres-de-Caux
02.35.96.74.11
terresdecaux@terres-de-caux.fr



TERRES
-DE-
CAUX

Pour aller plus loin...

www.seinemaritime.fr/direnv/